

PACK INSTALL'

Solutions Location - Acquisition - Installation

Destinataires :

Les fonctionnaires ou les adhérents d'une mutuelle sociétaire de la BFM, âgés de moins de 35 ans (veille du 35^{ème} anniversaire maximum)

Objet :

Faciliter l'accès à la location ou à la propriété grâce à :

- La Caution Loyer BFM
- L'Avance Dépôt de Garantie
- La gamme de prêts immobiliers Société Générale (cf. fiche produit Prêt immobilier)
- Le prêt Spécial Démarrage (cf. fiche produit Prêt Spécial Démarrage)

Et un ensemble de prestations avantageuses liées au Compte à Vue SG / BFM

Caractéristiques :

Solutions Location

La Caution Loyer BFM :

Une caution apportée par la Société Générale auprès d'un propriétaire pour trouver plus facilement un logement : en cas de défaillance vis-à-vis de son propriétaire bailleur, le locataire (client BFM) bénéficie de la caution de la Société Générale.

- Montant de la caution : 12 mois de loyer, charges comprises dans la limite de 12 000 €.
- Durée : durée du bail
- Frais d'acte : 30 € au moment de la mise en place de la caution

L'Avance Dépôt de Garantie :

Une avance pour financer le dépôt de garantie demandé à chaque location.

- Un montant unique de 1 500 € au TEG annuel fixe de 2 % ⁽¹⁾ hors assurance DIT ⁽²⁾ facultative.
- Aucuns frais de dossier
- Mensualités : 42,95 € pendant 36 mois hors assurance DIT ⁽²⁾ et franchise facultatives
- Soit un coût total du crédit de 46,20 € seulement
- Avantage supplémentaire : possibilité d'opter pour la franchise partielle de 3 mois, offrant ainsi la souplesse de démarrer le remboursement du prêt à partir du 4^{ème} mois.

Solutions acquisition

Le prêt immobilier :

- La prise en charge des frais de dossier par la BFM sur le financement immobilier ⁽³⁾, quel que soit le financement choisi : CasaNova taux fixe ou révisable, Prêt conventionné,...
- L'absence de frais de garantie en faisant cautionner le prêt par sa mutuelle d'appartenance

Solutions Installation

Le prêt Spécial Démarrage :

Un financement très attractif pour toute dépense importante : déménagement, équipement du logement, achat d'un véhicule...

- Prêt à partir de 1 500 €, remboursable sur une durée comprise entre 6 et 60 mois
- Taux exceptionnels : décote de 1 point par rapport au barème BFM Liberté en vigueur (sauf sur la 1^{ère} durée).
Par exemple, pour 2000 euros empruntés sur 24 mois à 3,80 % ⁽¹⁾ TEG annuel fixe (hors assurance DIT ⁽²⁾ facultative),
remboursement de 86,62 euros par mois. Le coût total du prêt est de 78,88 euros.
- Aucuns frais de dossier. Totale liberté d'utilisation.

Le Compte à vue SG - BFM

- Le service Bienvenue : prise en charge gratuite des démarches de domiciliation bancaire (prélèvement EDF, virement de salaire,...)
- Un numéro de compte bancaire toujours identique même en cas de changement d'agence Société Générale
- La consultation gratuite des comptes à distance

Des réductions à l'ouverture du compte sur des produits comme, Jazz, Messalia, ...



- Une offre réservée aux fonctionnaires ou adhérents des mutuelles sociétaires BFM, âgés de moins de 35 ans.
- Des conditions particulièrement avantageuses pour les aider à s'installer.

(1) Conditions en vigueur du 01/09/2007 au 30/11/2007. La souscription de l'Avance Dépôt de Garantie et/ou du Prêt Spécial Démarrage est consentie aux adhérents des mutuelles sociétaires de la BFM âgés de moins de 35 ans, dans le cadre de Pack BFM Install' : sous réserve d'être titulaire d'un compte BFM avec domiciliation de salaire souhaitée, ouvert à la Société Générale et soumise à l'acceptation du dossier par la Banque Fédérale Mutualiste, prêteur (Société Coopérative de Banque au capital de 64.785.766,75 EUR. RCS Créteil B 326 127 784 Siège Social : 1, place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex).

(2) L'assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail proposée par la BFM en qualité d'intermédiaire (N° inscription ORIAS en cours) a été négociée auprès de CNP Assurances (Société régie par le Code des Assurances) au taux de 0,52 % calculé sur le capital restant dû. Elle est facultative jusqu'à 10 000 euros empruntés ; au-delà de ce montant, elle est obligatoire.

(3) sous condition de souscription d'un prêt immobilier SG, cautionné par une mutuelle sociétaire de la BFM dans les 12 mois suivants l'ouverture d'un compte bancaire BFM.